

PRESENTATION DU FASUCE

Fond Pour L'accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE)

République du Congo

PLAN

- Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous
- Du cadre juridique et réglementaire;
- Du cadre institutionnel;
- Du financement duFonds;
- Des mécanismes et mesures ST incitatives;
- Des programmes ou projets d'inclusion numérique du gouvernement;
- Des initiatives privées et de la politique d'accès et de service universels;
- Réalisations du FASUCE (Mai 2020 Mai 2021)





Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous



Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous



Le gouvernement du Congo a mis en place des outils pour sa politique de réduction de la fracture numérique qui vise à équiper le pays en infrastructures de télécommunications afin de promouvoir l'accessibilité de tous aux services de communications électroniques quelque soit le lieu géographique.

Il s'agit notamment:

- D'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel approprié;
- Delamiseenplacedesmesures incitatives pour motiver le secteur privé à étendre les services de communications électroniques dans les zones ruralesreculéesetdéfavorisées;
- Des programmes d'inclusion numérique d'envergure ayant un impact économique et social significatifs.





Du cadre juridique et réglementaire



L'essentiel du corpus juridique et réglementaire propice à favoriser la connectivité se présente comme suit

novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques, laquelle crée le Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques (FASUCE).

Deux (2) décrets signés en date du 03 Mai 2019 matérialisent son application. Il s'agit du:

- Décret N° 2019-123 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de gestion du Fondspour l'Accès et le Service Universel des Communications Électroniques pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.
- Décret N° 2019-124 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de la mise en œuvre du fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.





Du cadre institutionnel



Le cadre institutionnel de mise en œuvre du service universel est constitué des institutions suivante :

Le Ministère des Postes, des **Télécommunications** et de l'Economie Numérique (MPTEN) qui a pour mission d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'accès et de service universels dont l'instrument de mis en œuvre est le **FASUCE**, Fonds pour l'Accès et le Service **Universels des** Communications Électroniques, qui a été créé par la loi et les décrets sus-cités.

Ce fonds comprends deux (2) organes:

- Un organe de décision et de délibération : Le Comité du Fonds
- 2. Un organe de gestion : Agence de Régulation des Postes et des Communication Électroniques
- La Direction Générale du Développement de l'Économie Numérique (DGDEN) qui a pour mission d'élaborer et d'exécuter la politique nationale de développement de l'économie numérique.





Du financement du Fonds



Les ressources du fonds proviennent notamment

- Du pourcentage du chiffre d'affaires (1%) de l'année N-1 hors taxes de chaque opérateur et fournisseur concerné, fixé par la loi de finances, après l'évaluation annuelle du coût du service universel faite par l'ARPCE;
- Des dotations du budget de l'Etat;
- De l'appui des bailleurs de fonds, publics ou privés, désireux de contribuer au développement des services de communications électroniques au Congo dans les zones défavorisées ou isolés;
- De l'apport des collectivités territoriales désireuses de favoriser le développement des communications électroniques dans leurs circonscriptions;
- Des dons et legs;
- De tout autres recettes qui pourraient lui être affectées.

C'est l'ARPCE qui s'assure de l'effectivité des versements des contributions des opérateurs et le contrôle de sincérité des chiffres d'affaires déclarés auprès d'elle par les opérateurs des réseaux et les fournisseurs des services de communications électroniques. En cas de doute sur la sincérité du chiffre d'affaires déclaré, le décret autorise l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques à commettre un audit aux frais de l'opérateur et/ou de l'exploitant.

LES BUDGETS DU FASUCE

Exercice 2022

1,8 Milliards de Francs CFA

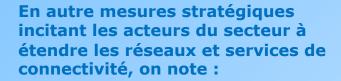
Exercice 2023

2 Milliards de Francs CFA





Des mécanismes et mesures incitatives



- La suppression des taxes et droits d'un certain type d'équipements et terminaux des communications électronique (loi des finances);
- La prise en charge du financement des redevances annuelles de gestion et d'utilisation des fréquences pour les stations VSAT ou FH pendant (3) ans dans le cadre du service universel;
- La prise en charge du financement de la taxe de contrôle pré et post installation des sites pendant (3) ans dans le cadre du service universel;
- La non prise en compte des revenus générés dans les sites du service universel dans le cadre de leur contribution au Fonds de service universel du prestataire chargé de la fourniture du service universel dans le cadre du service universel.

La prise en charge du financement des frais d'homologation des équipements

du service universel pendant (3) ans dans le cadre du service universel;

L'autorisation de recourir à l'itinérance local

La neutralité technologique;

Le choix des solutions innovantes dites « Rural Site » comme l'illustre l'image ci-dessous







Des programmes ou projets d'inclusion numériques du gouvernement



- La stratégie nationale de développement de l'économie numérique « CONGO DIGITAL 2025 »;
- Le projet WEST Africa Cable System (WACS);
- Les backbones en fibre optique

- Le projet de couverture nationale en télécommunications (PCN);
- Le projet Central African Backbone (CAB) avec ses différentes phases, financé par un prêt de la BAD;
- Les BLR et BLO (Boucle locale radio et Optiques des opérateurs privés);
- Les liaisons transfrontalières en FH et FO;
- Le point d'Echange Internet CGIX;
- Les datacenters;
- Les incubateurs;
- Le mobile money;
- La certification électronique





Initiatives privées et politique d'accès et de service universels Les opérateurs dans leur plan d'action ont des projets de couverture rurale, lesquels sont motivés tant par le nombre d'habitant (exemple <900) que la présence d'une activité économique. Quid des zones non éligibles à ces critères?

Pour étendre la connectivité vers

ces

zones défavorisées, le gouvernement mèneunepolitique d'accèsetde service universels qui s'articule autour de trois axes stratégiques:

Axe n°1: Promouvoir l'accès des communautés rurales et démunies aux services de communications électroniques de base (Voix et données) et aux services nécessitant la large bande, avec pour composantes essentielles pour les années 2020 et 2021:

- Appui à la couverture des zones blanches et/ou non desservies en réseaux de communications électroniques (le long des principaux axes routiers du pays, villages, communes...);
- Connecter à internet les établissements scolaires universitaires, certaines administrations publiques et structures sanitaires et les équiper en matériels de communications électroniques.

Axe n°2: Promouvoir le développement de nouveaux services, des contenus locaux et des applications spécifiques favorisant l'inclusion numérique; (les actions sont prévues pour 2022)

Axe n°3 : renforcer les capacités en matière de TIC avec pour composante pour l'année 2020 :

• Sensibilisation et Formation (en 5G des parties prenantes).



REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 - MAI 2023)

COUVERTURE DES ZONES BLANCHES

- Couverture de soixante (167) localités couvertes, soit plus de 300.000 citoyens des localités rurales qui bénéficient des services de communications électroniques (voix et data);
- Don de plus de 1000 téléphones avec cartes Sim;
- Forfait Data et Voix offert pour un mois au personnel administratif des préfectures et sous-préfectures des localités hôtes des cérémonies d'inauguration (7 sous-préfectures);
- Prise en charge maintenance des infrastructures construites;
- De la mise en place d'une plateforme de monitoring du réseau en temps réel avec des indicateurs de qualité tel que spécifiés dans le cahier de charges relatif à la fourniture du SU.





REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 - MAI 2023)



- Vingt-deux (22) salles rénovées, équipées et connectées à internet haut débit dans les établissements scolaires et universitaires;
- 500 ordinateurs équipés (écrans, clavier, souris, logiciels d'exploitation et antivirus);
- 350 onduleurs, 127 batteries, 29 convertisseurs pour plus de 3 heures d'autonomie;
- Une connexion internet haut débit illimité par V-SAT et/ou fibre optique et une connexion en backup par salle ainsi qu'une installation câblée du réseau informatique;
- 28 panneaux solaires pour les salles hors réseaux électrique (zones rurales);
- 450 fournitures de mobilier bureau (un meuble de bureau, un fauteuil pour chaque poste de travail);
- 30 Imprimantes réseau;
- 62 systèmes de climatisation;
- 30 kits de vidéo projecteurs (tableau, vidéoprojecteurs, écran, pointeur laser);
- Prise en charge de la maintenance des 22 salles pour une durée d'un an;
- Mise en place d'un numéro « 2626 » ouvert 24h/24 pour informer en temps d'une quelconque anomalie ou évènement majeur qui peut subvenir dans les salles.







REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 - MAI 2023)

Appui technique et financière aux administrations publiques

Financement de la connectivité des administrations publiques (Exceptionnellement pour 2022);





REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 - MAI 2023)

Renforcement des capacités des membres et parties prenantes en charges du développement du service universel Formation en 5G des parties prenantes (ARPCE, Opérateurs, MPTEN, Conseil de régulation)



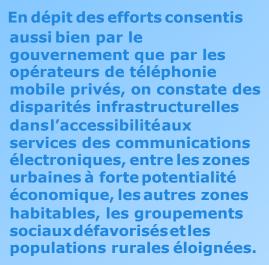




La place du mécanisme de Service et Accès Universels dans ces politiques d'aménagement numérique du territoire



La place du mécanisme de Service et Accès Universels



Plusieurs causes sont identifiées, en autres :

- Difficultés d'accès en raison de la distance du relief, de la vétusté du réseau routier ou énergétique;
- Faible pouvoir d'achat
- Faible densité de la population (>200 500hab.) dans la zone géographique visée;
- Cout de l'accès physique et de l'installation des infrastructures élevé:
- Degré d'enclavement de la localité à desservir...

- Le mécanisme de Service et Accès Universels se présente donc comme un levier stratégique d'appui aux politiques publiques afin de réduire la fracture numérique tant sur le plan social que géographique et de promouvoir la cohésion politique et sociale.
- Il permet notamment aux populations des communautés rurales et isolées et les personnes à mobilité réduite, faible ou vivant avec handicap, de bénéficier du potentiel de développement économique et social qu'offrent les services des communications électroniques, sans toutefois, freinerniinterférer avecles initiatives privées qui contribuent à la dynamique globale del'équipement du pays



